

La crèche parentale

Par Anne-Flore Gaspar-Lolliot – le 11 mars 2013

Être acteur et pas simple consommateur de la crèche de son enfant, c'est possible avec les crèches parentales. Doctissimo fait le point sur ce mode d'accueil pas commun.

Crèche parentale : la structure

A la différence d'une crèche collective gérée par une collectivité territoriale (commune, communauté de communes, conseil général) ou une entreprise, une crèche parentale est une structure gérée par une association de parents. A l'instar des autres établissements accueillant de jeunes enfants jusqu'à leur entrée en maternelle, leur ouverture est subordonnée à une autorisation (le fameux "agrément") délivrée par le Président du conseil général après avis des services de protection maternelle et infantile (Pmi). En 2010, le nombre de places agréées pour les enfants de moins de 3 ans en crèche parentale était de 2 280 d'après la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), sur un total de 369 000 places d'accueil.



Comment marche une crèche parentale ?

Cette structure associative restreinte n'accueille généralement pas plus d'une vingtaine d'enfants âgés de 3 mois à 4/6 ans, que ce soit de façon régulière ou occasionnelle. Les parents, membres de l'association et responsables de la crèche en général, sont entourés de professionnels salariés pour assurer l'accueil des enfants (équipe pédagogique généralement encadrée par un responsable diplômé : puéricultrice, éducateur/trice...).

Caroline, maman de 3 enfants de 8 mois à 5 ans et actuellement en congé parental, avoue que, au début, si elle a placé son aînée en crèche parentale, ce n'est pas du tout par idéologie associative mais surtout "*parce que la crèche était juste à côté de la maison*". Depuis, elle y a mis les plus jeunes et ne le regrette absolument pas : "*en tant que maman, on peut participer à des ateliers cuisine ou être accompagnante lors des sorties à la médiathèque, mais aussi s'impliquer davantage en devenant membre du bureau, ce qui est mon cas puisque jusqu'au mois dernier j'étais présidente et que je ne suis désormais que membre*". Du linge à laver chaque semaine aux jours de permanence à consacrer à la crèche mensuellement en passant par le ménage et le montage des meubles, chaque structure propose et requiert en effet des modalités de participation différentes de la part des parents.

Les pour : "*Même si on n'a pas notre mot à dire en termes de pédagogie puisqu'on est totalement incompétents dans ce domaine, on joue un rôle direct dans la vie de la structure, au contraire des crèches où c'est la mairie qui dirige. La crèche est vraiment à notre image*", Caroline.

Les contre : "*Ça demande quand même du temps. Et comme il y a toujours des parents qui ne participent pas du tout aux AG, on essaie de les sensibiliser à l'importance de leur investissement lorsqu'on les rencontre au moment des inscriptions*", Caroline.

Les crèches parentales, c'est fait pour qui ?

Pour tous les parents désireux de s'impliquer dans l'accueil et l'éveil de leur enfant, tant du point de vue de la participation à l'élaboration du projet pédagogique qu'à celui du règlement intérieur en passant par le choix de l'équipe professionnelle. Comme Joëlle, membre de

l'Acepp (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) et Olivier, vice-président du bureau de la crèche parentale où sont accueillis leurs 2 enfants d'1 an½ et 3 ans. S'ils ont atterri en crèche parentale faute de place ailleurs, ils sont depuis convaincus des bienfaits de ce mode d'accueil : *"Au départ, mon implication s'est faite par défaut parce que tous les parents regardaient leurs pieds au moment de se porter volontaires pour l'élection des 4 membres du bureau lors de l'AG !"*, ironise Olivier, qui consacre un peu plus d'une heure hebdomadaire à la lecture et l'échange de mails avec l'équipe de la structure mais relativise : *"Dans la crèche où on est, la directrice fait un boulot formidable alors ce n'est que du bonheur. Et puis 1 ou 2 heures de mails par semaine, ce n'est pas la mer à boire"*.

Les pour : *"La liberté ! On n'a pas besoin des accords des élus de la mairie pour tout, c'est la directrice qui gère sa structure, ses activités et ses sorties avec les membres du bureau. L'investissement des salariés dans l'associatif est également meilleur"*, Joëlle.

Les contre : *"Je n'y vois que des avantages et je sais de quoi je parle puisque ma maman travaille en crèche municipale !"*, Joëlle.

Combien coûte une crèche parentale ?

Les crèches parentales sont aidées au même titre que les autres par les caisses d'allocations familiales. Laurent Ortalda, responsable du pôle petite enfance de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf), nous précise : *"Les caisses aident à l'investissement et au fonctionnement des crèches parentales. Par contre, pour accorder une aide au fonctionnement, ce qu'on appelle une prestation de service, on a un certain nombre d'exigences. Outre la condition sine qua non que les crèches aient l'agrément, l'une d'elles consiste à appliquer une tarification proportionnelle (et non pas progressive) aux revenus et à la charge des familles. Ce n'est pas un quotient familial mais un taux d'effort"*. Exemple, pour 1 enfant, les caisses appliquent un taux de 0,06 % pour l'accueil collectif et de 0,05 % pour l'accueil familial, parental et micro-crèche. Pour 3 enfants, ce taux d'effort horaire est de 0,04 % pour le collectif et de 0,03 % pour le familial/parental/micro-crèche. *"La tarification que l'on demande à l'accueil familial, parental et micro-crèche est donc un peu inférieure à celle demandée aux crèches dites classiques mais cela s'explique par le coût de revient un peu plus faible de ces structures et l'engagement des parents"* conclut Laurent Ortalda.

Pour calculer le prix d'accueil de votre enfant ainsi que les aides auxquelles vous pouvez prétendre, quel que soit le mode de garde choisi, rendez-vous sur [le site dédié des Allocations Familiales](#).

Anne-Flore Gaspar-Lolliot

Sources

- Interview de Laurent Ortalda, le 05 mars 2013
- Interview de Joëlle D. et Olivier S., le 05 mars 2013
- Interview de Caroline C., le 06 mars 2013
- Site de l'Acepp (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) : www.acepp.asso.fr
- Site du Label Parental Acepp© : www.labelparental-acepp.com
- Site des Allocations Familiales : www.mon-enfant.fr

► Des sites pour aller plus loin 

Pour retrouver les 28 critères du "Label parental ACEPP©", rendez-vous [ici](#).
<http://www.doctissimo.fr/html/grossesse/bebe/eveil/articles/15813-creche-parentale.htm>